

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

**DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Section des INSTALLATIONS CLASSEES**

Commune de TERNAS

**AUTORISATION D'EXPLOITATION
PAR LA SOCIETE ACT'APPRO**

Par arrêté préfectoral du 3 juin 2016, la **Société ACT'APPRO**, dont le siège social est situé Rue de Maizières – 62127 TERNAS, est autorisée à exploiter une centrale d'approvisionnement et de services située à la même adresse, pour laquelle une enquête publique s'est déroulée du 23 septembre 2013 au 23 octobre 2013 inclus.

Cet arrêté définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner.

Une copie de cet arrêté est déposée aux archives de la Mairie et à la Préfecture - Direction des Politiques Interministérielles - Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement - Section des Installations Classées, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.